



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 2222

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur le rapport de la Cour des comptes de juin 2012 sur la politique française d'aide au développement. La Cour des comptes recommande notamment de compléter les stratégies par vecteur d'aide adoptées depuis 2010 (Banque mondiale, Union européenne) par une stratégie globale en matière d'aide multilatérale. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des Comptes de juin 2012 sur la politique française d'aide au développement formule la recommandation de « compléter les stratégies par vecteur d'aide adoptées depuis 2010 (Banque mondiale, Union européenne) par une stratégie globale en matière d'aide multilatérale ». Le gouvernement est très attentif à ces recommandations. Dans leur réponse commune, le ministre des Affaires étrangères et le ministre délégué au développement ont convenu de la nécessité de se « doter d'une véritable stratégie d'ensemble sur l'ensemble de notre aide multilatérale ». Afin d'assurer un meilleur pilotage de nos interventions, d'assigner à la France un rôle de premier plan au sein du système multilatéral sur les questions de gouvernance mondiale et de renforcer sa capacité de redevabilité auprès du Parlement, la réflexion interministérielle sur l'élaboration d'une stratégie multilatérale a été engagée, à la suite notamment du rapport de l'Inspection générale des finances sur les indicateurs de performance de l'aide multilatérale au développement en 2010. Cette réflexion se poursuivra au cours du premier trimestre 2013 et se nourrira des différents rapports d'évaluation qui seront présentés fin 2012.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2222

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4548

Réponse publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5551